

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit** Sotin SD 300 Produit d'étanchéité
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- 1.2.1 Utilisations pertinentes** Obturateur de fuites.
- 1.2.2 Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Producteur / fournisseur** SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00
- Société**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires GHS/CLP.
- Contient :** Substances solides inorganiques
Composants fibreux
- Pictogrammes de danger** Aucun.
- Mention d'avertissement** Aucun.
- Mentions de danger** Aucun.
- Conseils de prudence** Aucun.
- 2.3 Autre dangers**
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants**Description**

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.no.	CAS	Conc. [%]	Classification
Silicate de sodium ($\text{SiO}_2/\text{Na}_2\text{O}>3,2$)	215-687-4 01-2119448725-31-xxxx	1344-09-8	< 40	Skin Irrit.2, H315; Eye Irrit.2, H319 ; STOT SE 3, H335

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Évacuer et allonger les personnes touchées hors de la zone de danger. Immédiatement retirer les vêtements souillés, imbibés.

Après inhalation

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

Immédiatement rincer à grande eau et au savon. En cas d'irritation prolongée de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et ensuite boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit en soi ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection à la taille de l'incendie.

Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuelle.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Risque de glissement en cas de renversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux de surface ou dans la canalisation. Éviter le rejet dans les nappes d'eau. En cas de contamination des eaux ou de la canalisation, informer les autorités compétentes. Lorsqu'il n'est pas possible de limiter les rejets importants de matière, informer les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, et neutralisant d'acide, liant universel). Traiter la matière collectée conformément à la section élimination. Rincer à grande eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Récipient ouvert avec soin et poignée. Enlever tous les vêtements contaminés immédiatement. Lors de l'utilisation du produit ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.

Prévention des incendies et des accidents

Le produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis.

Matériaux appropriés du récipient : acier fin, acier

Matériaux non appropriés : aluminium, zinc, verre, céramique.

Ne pas stocker avec des acides.

À protéger du gel.

Class de stockage : 12 Liquides ininflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Aucune donnée n'est disponible.

DNEL**1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)**

Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets: 5,61 mg/m³

Industrie, dermique, long-terme – systémique effets: 1,59 mg/kg bw/d

Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets: 1,38 mg/m³

Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 0,80 mg/kg bw/d

Consumer, orale, long-terme – systémique effets: 0,80 mg/kg bw/d

PNEC-Werte

Eau douce: 7,5 mg/l

Eau de mer : 1 mg/l

Station d'épuration (STP) : 348 mg/l

Libération sporadique: 7,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Aucune mesure particulière requise.

Protection des yeux

Lunettes de protection étanches.

Protection des mains

Gants de protection.

Les matériaux suivants sont appropriés : Caoutchouc naturel, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Polychloroprène. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premiers signes d'usure.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection adéquats durant le travail.

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière requise.

Divers

Immédiatement retirer les vêtements souillés, imbibés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. À conserver à distance de denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ni fumer durant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	orange
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH (20°C)	11,5 (non dilué)
Point de fusion / point de congélation	non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]
env. 100

Point d'éclair [°C] non déterminé

Taux d'évaporation non déterminé

Température d'inflammation [°C] non déterminé

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive
non déterminé

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive
non déterminé

Pression de vapeur à 20°C [hPa] 23

Densité de vapeur non déterminé

Densité relative à 20°C [g/cm³] 1,37

Solubilité(s) avec l'eau soluble

Solvants organiques non déterminé

VOC (CE) non déterminé

Coefficient de partage n-octanol / eau non déterminé

Température d'auto-inflammabilité [°C] non déterminé

Température de décomposition non déterminé

Viscosité non déterminé

Propriétés explosives Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

Propriétés comburantes non déterminé

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en cas de stockage et d'application conformes à l'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

De l'hydrogène est libéré par réaction avec les métaux communs (aluminium, zinc). Risque d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

À protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de / des :

- acides
- métaux légers
- zinc

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)

Orale LD50 3400 mg/kg Rat (OECD401)

Inhalatoire LC50 / 4h > 2,06 mg/l Rat (OPPTS 870.1300)

Dermique LD50 > 5000 mg/kg Rat (OPPTS 870.1200)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Des irritations sont possibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne provoque aucune sensibilisation des animaux de laboratoire.

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration

Aucune donnée n'est disponible.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)

LC50 / 96h 1108 mg/l (Danio rerio) OECD 203

LC50 / 96h 260 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD-SIDS

EC50 / 48h 1700 mg/l (Daphnia magna) EG 440/2008

EC50 / 72h > 345, 4 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
DIN 38712

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Aucune donnée n'est disponible.

Biodégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Veiller à ce que le produit ne s'infilte pas dans les eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Veiller à ce que le produit ne s'infilte pas dans la canalisation. A éliminer comme déchet spécial en veillant au respect des consignes légales locales et nationales.

Emballages souillés :

Les emballages contaminés doivent être complètement vidés, ils peuvent ensuite être recyclés après avoir été correctement nettoyés. Nettoyer les récipients à l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

MARCHANDISE NON - DANGEREUSE

IMDG/IATA

NOT CLASSIFIED AS « DANGEROUS GOODS »

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

UN "Model Regulation" -

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Etiquetage conformément aux directives CE**

Conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives en vigueur, le produit ne doit être étiqueté.

Indications supplémentaires

Les mesures de précaution habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Consignes nationales

WGK (DE) : 1, présente un faible danger pour les eaux ; classification par le fabricant selon VwVwS du 17 mai 1999, annexe 3.

Classe de danger selon VbF :

Néant.

Ordonnance sur les accidents majeurs :

N'est pas réglementé par l'ordonnance sur les accidents majeurs.

Consigne :

Restriction d'emploi : les restrictions d'emploi relatives à la protection contre les substances dangereuses selon l'ordonnance des directives visant à la protection des mères et selon à loi sur les conditions de travail des mineurs doivent être observées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**16.1 Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstract Service

CE : Communauté Européenne

CEE : Communauté économique européenne

CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

EC50: Median effective concentration

GHS: Globally Harmonised System

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations

IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

LC 50: Lethal concentration, 50%

LD50: Median lethal dose, 50%

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.

OECD-SIDS: Organisation for Economic Co-operation and Development – Screening Information Dataset

OPPTS: Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substance

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

VOC: Volatile organic compounds

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit.2: Eye irritation, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

16.3 Autres informations**Sections modifiées**

SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14